



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

OBJET : DISPOSITIONS ORGANIQUES

47) Etablissement public social et médico-social
Intercommunal (EPSMSI)
Désignation des représentants de la Commune au Conseil
d'administration - Remplacement de Monsieur Christophe
Auxerre (personnalité qualifiée)

ETAT DE PRESENCE POINT 47

| | |
|---|-----------|
| Nombre de membres composant le Conseil..... | 49 |
| Nombre de Conseillers en exercice..... | 49 |
| Présents..... | 35 |
| Absents représentés..... | 8 |
| Absents excusés..... | 5 |
| Absents non excusés..... | 1 |

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUATRE AVRIL à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 29 mars 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 47

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDDAS, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. RHOUMA, Adjoint au Maire, représenté par M. BOUYSSOU,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
Mme MEDEVILLE, Conseillère municipale, représentée par Mme BERNARD,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par Mme MISSLIN,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. SEBKHI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



DISPOSITIONS ORGANIQUES

47) Etablissement public social et médico-social Intercommunal (EPSMSI)

Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'administration - Remplacement de Monsieur Christophe Auxerre (personnalité qualifiée)

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-33,

vu le code de l' action sociale et des familles et notamment ses articles L.315-1, R.315-8, R.315-21 et suivants,

vu ses délibérations du 28 mai 2009 créant un Etablissement Public social et Médico-Social Intercommunal doté de la personnalité juridique dénommé «Etablissement Public Intercommunal des EHPAD d'Ivry/Vitry» en vue de la gestion d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes et désignant les représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de cet établissement,

vu le procès-verbal d'élection des conseillers municipaux du 28 juin 2020,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints du 4 juillet 2020,

vu sa délibération du 8 octobre 2020 désignant les nouveaux représentants de la Commune au sein du Conseil d'administration de l'EPSMSI,

considérant que, Monsieur Christophe Auxerre personnalité qualifiée devant quitter ses fonctions en qualité de représentant de la Ville, il y a lieu de désigner un nouveau représentant de la Commune au sein du Conseil d'administration de l'EPSMSI,

vu les résultats du vote auquel il a été procédé, le cas échéant,

DELIBERE

Adopté à la majorité

par 38 voix pour, 5 abstentions

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la désignation du/de la directeur/trice du CCAS en qualité de personnalité qualifiée des services de la ville pour représenter la Commune d'Ivry-sur-Seine au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Social et médico-Social Intercommunal (EPSMSI), créé à l'initiative des collectivités d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 12/04/2024